

**ÉCHANGE DE NOTES (28 NOVEMBRE ET 7 DÉCEMBRE 1942) ENTRE
LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE COMPORTANT
UN ACCORD VISANT LA CONSTRUCTION DE LA ROUTE
HAINES-CHAMPAGNE.**

(Traduction)

I

*Le Ministre des États-Unis au Canada
au Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada*

LÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

OTTAWA, le 29 novembre 1942.

N° 798

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur de me reporter aux entretiens que j'ai eus avec M. Keenleyside, le 11 novembre 1942, et au cours desquels j'ai demandé, au nom du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, l'approbation du Gouvernement Canadien à la construction par les agents américains compétents du parcours canadien d'une route allant de Haines Point, en Alaska, à Champagne, dans le Territoire du Yukon, où elle rejoindrait la route de l'Alaska (Alcan) actuellement en cours de construction suivant accord intervenu entre nos deux Gouvernements.

Comme je l'ai fait valoir, l'ouverture de ce raccourci donnera à l'armée des États-Unis des moyens accrus de ravitaillement par camions du Yukon et de l'Alaska et augmentera considérablement le volume de marchandises qui peut être acheminé à présent vers la région de Whitehorse par le chemin de fer à voie étroite White Pass et Yukon.

Le Gouvernement Canadien a bien voulu me faire savoir de vive voix, le 19 novembre 1942, qu'il autorisait la construction de cette partie de la route Haines-Champagne qui se trouve en Canada, et j'ai été chargé d'exprimer les remerciements du Gouvernement des États-Unis pour cette nouvelle marque de collaboration de la part du Canada.

Mon Gouvernement vient de me charger de proposer au Gouvernement Canadien de considérer dès maintenant le raccourci Haines-Champagne comme faisant partie intégrante de la route Alcan, sous réserve, à tous égards possibles, des dispositions de l'accord effectué par notre échange de notes des 17 et 18 mars 1942.

Veillez agréer, M. le Secrétaire d'Etat, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

PIERREPONT MOFFAT